

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 octobre 2023

6. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) « Donner à La Neuveville les moyens d'investir concrètement dans des projets durables » (K. Michel)

Introduction

Pour information préalable, le Conseil municipal a décidé au début de l'année 2023 déjà d'étudier la mise en place d'un système de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures appartenant à des privés.

Actuellement, un processus est en cours d'élaboration, afin de définir un concept avec des critères bien précis et établis sur une base légale. Pour mener à bien ce genre de projet, qui va dans le sens de la politique énergétique 2050 dictée par la Confédération, cette élaboration tiendra aussi compte des moyens financiers et en ressources humaines nécessaires pour savoir s'ils seront suffisants.

Une PPE a approché le service de l'équipement avec un projet de contracting pour l'installation de panneaux photovoltaïques, mais aucun projet ne sera accepté avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures prévue en janvier 2024.

Constatation

Le Conseil municipal constate que cette motion porte sur un objet qui est déjà en traitement par l'Exécutif communal depuis le début de l'année 2023 et que le projet sera concrétisé pour janvier 2024.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal remercie l'auteur de cette motion et recommande au Conseil général son refus vu que le concept mentionné est déjà en cours d'élaboration.

CONSEIL MUNICIPAL